

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a posé une question importante. Que retirera l'Ouest canadien de l'accord sur les pièces d'automobile? Je lui rappelle, ainsi qu'à ses collègues et aux habitants de l'Ouest, qu'un emploi sur sept au pays est relié d'une façon ou d'une autre à l'industrie de l'automobile.

L'hon. M. Lambert: On peut relier toutes sortes de choses.

M. Gray: Selon le député, on peut relier toutes sortes de choses. Je me demande de quelle utilité nous seraient nos industries chimique, sidérurgique, pétrolière et même forestière, telles qu'elles existent aujourd'hui, sans les besoins de l'industrie de l'automobile. Je doute qu'il y aurait des marchés aujourd'hui au Canada pour tout le pétrole, le blé et les autres produits de l'Alberta sans la demande créée non seulement par l'industrie canadienne de l'automobile elle-même, mais aussi par les revenus de ses travailleurs et de leurs familles.

L'hon. M. Lambert: A nos frais.

M. Gray: J'estime, monsieur l'Orateur, qu'on entend trop de commentaires séparatistes d'un bout à l'autre du pays aujourd'hui, et, de la part de cet éminent porte-parole de l'Ouest, j'attendais une attitude plus positive et qu'on ne saurait prendre pour une forme de séparatisme de l'Ouest.

Le traité profite plus directement à des circonscriptions telles que la mienne qu'aux circonscriptions du député d'Essex-Est (M. Martin) et du représentant d'Ontario (M. Starr).

L'hon. M. Starr: Ne m'impliquez pas dans cette affaire. Gardez-la pour vous.

M. Gray: Si l'honorable représentant d'Ontario ne se réjouit pas des avantages que l'accroissement de la production et de l'emploi a apportés à Oshawa, je suis sûr que ses commentants seront étonnés et déçus.

L'hon. M. Starr: Nous les avons toujours eus.

M. Gray: Même avant que les prix se comparent à ce que paient les consommateurs américains, le traité est certes avantageux pour tous les Canadiens, à l'heure actuelle, parce qu'il permet à nombre d'industries connexes d'accroître leur production et augmente le pouvoir d'achat en élevant le revenu des employés de ces industries.

[M. Gray.]

Enfin, il semble très évident que la tendance, jusqu'ici, est de fort bon augure et laisse entrevoir que des avantages très positifs découleront de ce traité. On a parlé de dislocation, mais je crois que les témoignages dont nous disposons, y compris ceux des orateurs de l'opposition, indiquent que la dislocation a été faible relativement au nombre de sociétés importantes, tant dans l'industrie des pièces d'automobiles que dans celle de l'automobile elle-même, et au nombre imposant de personnes qui y travaillaient au moment du traité ainsi qu'au nombre de ceux que les nouveaux débouchés y ont ajoutés.

Le gouvernement a déjà pris des mesures afin d'aider, au besoin, les travailleurs et les entreprises de l'industrie automobile. Mais, dans un sens, il ne s'agit jusqu'ici que d'un essai. Nous mettons à l'essai des choses encore jamais tentées au Canada. Nous avons entrepris la rationalisation d'une industrie entière, afin de la rendre plus efficace, avec l'appui et le stimulant d'une politique officielle précise.

Il est évident, je crois, que si la politique du gouvernement vise à atteindre un résultat de ce genre, le gouvernement doit alors être disposé, au besoin, à accroître et à étendre les mesures existantes d'assistance aux travailleurs et aux compagnies. Il est clair aussi que les principaux fabricants d'automobiles, qui bénéficieront de meilleures occasions et de plus grands avantages éventuels à la suite de ce traité, doivent assumer une responsabilité spéciale envers leurs travailleurs et les Canadiens en général, une responsabilité qui consiste à offrir au consommateur canadien aussi rapidement que possible les avantages découlant de cette possibilité d'en arriver à la rationalisation de l'industrie canadienne.

Il incombe à ces compagnies d'adopter certaines attitudes qu'à mon avis, certains secteurs de l'industrie n'ont pas encore adoptées dans la mesure voulue, et d'être disposés à renseigner le gouvernement et les travailleurs aussitôt que possible au sujet des projets qui pourraient influencer sur les travailleurs et la communauté, afin d'avoir le temps pour élaborer des programmes de réadaptation le cas échéant. Si les mesures existantes empêchent les compagnies canadiennes de livrer concurrence ou ne leur offrent pas les occasions appropriées de faire face aux exigences de la production pour profiter des perspectives favorables sur les marchés canadiens et américains, le gouvernement doit alors être prêt à prendre des mesures supplémentaires